

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 275

24 avril 1998

SOMMAIRE

ABC Lux S.A.H., Luxembourg	page 13181	Hermes Invest S.A. Holding, Luxembourg	13186
Alpha Diamond S.A., Luxembourg	13182	Paul Thiltges Distributions, S.à r.l., Luxembg	13162
Alteza S.A., Luxembourg	13182	REL Holding S.A., Luxembourg	13198
Antipodes S.A., Luxembourg	13182	S.E.I. Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13154
Baccantoan S.A., Luxembourg	13181	Seltec, S.à r.l., Luxembourg	13154
Belcom Holding S.A., Luxembourg	13183	Settanni, S.à r.l., Luxembourg	13154
Belgo Metal S.A., Luxembourg	13182	S.G.L. S.A., Luxembourg	13155
Bodega, S.à r.l., Luxembourg	13183	S.I.I.L., Société Immobilière d'Investissement du Luxembourg S.A., Luxembourg	13155
Bonaco, Luxembourg	13183	Société Luxembourgeoise de Placements Industriels Privés «PLIP» S.A., Luxembourg	13156
Bonaria Frères, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13183	Sodimad S.A., Luxembourg	13154
Brown Holding S.A., Luxembourg	13185, 13186	Sofidim S.A., Luxembourg	13156
Buffalveder, S.à r.l., Luxembourg	13180, 13181	SO.FI.MAR. International S.A., Luxembg	13157, 13159
Burotrend, S.à r.l., Luxembourg	13182	Soparfint S.A., Luxembourg	13156
Cafeteria 3 Weieren, S.à r.l., Kockelscheuer	13184	Stefin International S.A., Luxembourg	13159
Career Supporting Consultancy S.A., Luxembourg	13183	Stella Investment S.A., Luxembourg	13160
Carins S.A., Luxembourg	13184	Sulti-Lux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	13160
Centre de Gestion Computers, S.à r.l., Luxembourg	13189	Taloni Luxembourg S.A., Rollingen-Mersch	13161
Céramétal-Ré	13185	Tasku Immobilière S.A., Luxembourg	13161
Ceres S.A., Luxembourg	13185	Télé Center S.A., Strassen	13161
China Film International Trading, S.à r.l., Luxem- bourg	13189	Télé 2 Europe S.A., Bertrange	13155
Cie Euro-Russe en Finance S.A., Luxembg	13189, 13190	Tera S.A., Luxembourg	13162
CJA Lux S.A., Luxembourg	13190	Transporta Luxembourg Internationale Spedition, G.m.b.H., Bertrange	13162, 13163
CLT-UFA S.A., Luxembourg	13190, 13193	Transport Investment S.A., Luxembourg	13159
COLUBOIS, Commerce Luxembourgeois du Bois S.A., Luxembourg	13193	Transports J. Spits, S.à r.l., Sandweiler	13161
Comecin, Luxembourg	13184	Trans-World Market, S.à r.l., Luxembourg	13163
Compagnie d'Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	13194	TRG Réviseurs S.A., Luxembourg	13163
Comptabilité Brasseur, S.à r.l., Luxembourg	13194	Twinpix, S.à r.l., Luxembourg	13165
Computersystems Luxembourg S.A., Mamer	13194	Unionfin S.A., Luxembourg	13160
Copytrend, S.à r.l., Luxembourg	13193	VDS Finder S.A., Luxembourg	13163
Corporation Hôtelière du Sud S.A., Luxembg	13195	Vesuvio, S.à r.l., Luxembourg	13165
Cortex S.A., Strassen	13195	Vezelay S.A., Luxembourg	13162
CR Investment S.A., Luxembourg	13197, 13198	Video Wolter, G.m.b.H., Esch-sur-Alzette	13165
Da Silva Frères, S.à r.l., Luxembourg	13194	Viqueen S.A., Luxembourg	13165
DDL S.A., Rodange	13198	Virgian Trust Holding S.A., Luxembourg	13164
Drivers Academy Holding S.A., Luxembourg	13175	Visuals, S.à r.l., Luxembourg	13166
DT (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	13194	Volksbank Saar-West International Niederlassung Luxembourg, Mondorf-les-Bains	13161
Economic Systems Analysis and Forecasting S.A., Luxembourg	13190	Weber Martin, S.à r.l., Grevenmacher	13166
FASTNET Luxembourg, Fund Administration Ser- vices & Technology Network Luxembourg S.A., Luxembourg	13167	Weissblau S.A., Luxembourg	13166
(Les) Femmes ont raison S.A., Luxembourg	13155	Wiltgen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13167
Floreve Holding S.A., Luxembourg	13171	Wings International, S.à r.l., Waldbredimus	13167
FMFS, First Marketing Financial Services S.A., Lu- xembourg	13187	XTR Marketing, S.à r.l., Rollingen-Mersch	13175
Foursome Holding S.A., Luxembourg	13195	Yeung et Wong, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13175
		Ynadam S.A., Luxembourg	13165
		Zakhem International S.A., Luxembourg	13175
		(Serge) Zender, S.à r.l., Kehlen	13166

S.E.I. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 2A, rue Wurth Paquet.
R. C. Luxembourg B 47.071.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 15 janvier 1998, vol. 174, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. S.E.I. LUXEMBOURG
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(04168/598/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

SELTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1928 Luxembourg, 1, rue Michel Lentz.
R. C. Luxembourg B 36.014.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG
Signature

(04169/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

SELTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1928 Luxembourg, 1, rue Michel Lentz.
R. C. Luxembourg B 36.014.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG
Signature

(04170/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

SETTANNI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4-10, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 36.498.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 19 janvier 1998, vol. 260, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les frais de la publication au Mémorial sont à charge de la société SETTANNI, S.à r.l., 4-10, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Publication des comptes annuels selon les articles 9, 75, 252 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Signature
Le gérant

(04171/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

SODIMAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 50.193.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: LUF (10.838.847,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Signature.

(04179/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

S.G.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 29.317.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 31, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(04172/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

LES FEMMES ONT RAISON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 55.269.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 1998. Signature.
(04173/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

S.I.I.L., SOCIETE IMMOBILIERE D'INVESTISSEMENT DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 27.455.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 512, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour le Conseil d'Administration
Signature
(04176/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

S.I.I.L., SOCIETE IMMOBILIERE D'INVESTISSEMENT DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 27.455.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 512, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour le Conseil d'Administration
Signature
(04177/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

TELE 2 EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 56.944.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 3 décembre 1997 à Luxembourg

Bureau

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Jean Mondloch.
M. le président désigne comme secrétaire, Mme Maggy Meisch.
L'assemblée choisit comme scrutateur M. Jacques Lisarelli.

Présence

Les actionnaires présents ou représentés par procuration, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence a été signée par chaque actionnaire présent ou représenté et ce avant l'assemblée. Cette liste est annexée au présent procès-verbal.

Le bureau constate de la feuille de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés.
Tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication.

Ordre du jour:

Le président expose que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- Démission du commissaire aux comptes.
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Délibération

Après avoir délibéré, il a été à l'unanimité:

La société ARTHUR ANDERSEN est nommée commissaire aux comptes, en remplacement de ERNST & YOUNG démissionnaire. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 1998.

Décharge est donnée au commissaire aux comptes démissionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée, et le bureau ainsi que les actionnaires présents ou représentés par procuration le signent.

KINNEVIK TELECOMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A.	12.49 actions
Jean Mondloch	1 action
Total:	1.250 actions

Signature
Président

Signature
Secrétaire

Signature
Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04190/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PLACEMENTS INDUSTRIELS PRIVES 'PLIP' S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 4.864.

Le bilan au 21 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 29, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.
Signature

(04178/550/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

SOFIDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 31.980.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG
Signature

(04180/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

SOPARFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 41.654.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 janvier 1998

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SOPARFINT S.A. tenue à Luxembourg, le 22 janvier 1998, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission du commissaire aux comptes M. Guy Streff,
- décharge a été donnée à M. Guy Streff pour la durée de son mandat,
- décision de nommer M. Samuel Haas, comptable, demeurant à Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04183/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.876.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register at Luxembourg, Section B, under number 41.876, incorporated pursuant to a deed of notary Paul Bettingen, then residing in Wiltz on the 29th of October 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 39 of 27th of January, 1993. The articles of association were last changed by a deed of notary Paul Bettingen, on 2nd of October, 1995, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 623 of 7th of December, 1995, and by deed on 21st of August, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 589 of 13th of November, 1996.

The meeting is opened at 10.00 a.m.

The meeting is presided over by Mr Nicolas Schaeffer, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The president appoints as secretary Mrs Dany Gloden-Manderscheid, employee, residing at Gonderange.

The meeting elected ballot-judges Mrs Chantal Colabianchi-Meyer, employee, residing at Bertrange, and Mrs Yasmine Birgen-Ollinger, employee, residing at Mondercange.

The steering board thus constituted ascertains that all the shareholders, representing together all the shares issued and outstanding of the Company, are present or represented by holders of powers of attorney. The shareholders and the holders of the respective powers of attorney declare that they waive special notice to the meeting and acknowledge that they have been fully apprised of the items of the agenda. The steering board ascertains thereupon that this meeting is legally called and validly constituted and may thus also validly pass resolutions.

The chairman states that this meeting has been called in order to resolve upon the following agenda:

1.- Authorization to the Board of Directors to issue convertible bonds of 2,500,000,000.- ITL (two billion five hundred million italian Lire), by issuing 10 (ten) convertible bonds of a nominal value of 250,000,000.- ITL (two hundred fifty million italian Lire) each, bearing an annual interest at the italian PRIME RATE ABI, with maturity of 5 (five) years but reimbursable no later than October 31st, 2002, and freely convertible, free of charges into 14,700 (fourteen thousand seven hundred) shares of a nominal value of 10.- USD (ten dollars of the United States of America) each at a reference exchange rate ITL-USD of 1,700.- ITL (one thousand seven hundred italian Lire) to 1.- USD (one dollar of the United States of America).

2.- Extension for a new period of 5 (five) years of the authorized capital to a maximum of 3,000,000.- USD (three million dollars of the United States of America) represented by 300,000 (three hundred thousand) shares of a nominal value of 10.- USD (ten dollars of the United States of America) each. The Board of Directors has delegated power and is authorized to realize the authorized capital under condition to reserve the subscription of the to be increased capital to the above described convertible bond holders.

3.- Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

4.- Miscellaneous.

After due deliberation, the general meeting passes, by separate polls, but unanimous votes, the following resolutions:

First resolution

Be it resolved that the Board of Directors is authorized to issue convertible bonds of 2,500,000,000.- ITL (two billion five hundred million italian Lire), by issuing 10 (ten) convertible bonds of a nominal value of 250,000,000.- ITL (two hundred fifty million italian Lire) each, bearing an annual interest at the italian PRIME RATE ABI, with maturity of 5 (five) years but reimbursable no later than October 31st, 2002, and freely convertible, free of charges into 14,700 (fourteen thousand seven hundred) shares of a nominal value of 10.- USD (ten dollars of the United States of America) each at a reference exchange rate ITL-USD of 1,700.- ITL (one thousand seven hundred italian Lire) to 1.- USD (one dollar of the United States of America).

The Board of Directors is specially advised for the issuing of the said convertible bond issue to respect strictly the laws and regulations in order that said bond issue be and remains strictly private and restricted and does not constitute nor becomes a public offer.

Second resolution

Be it resolved that the authorized capital of the corporation shall be risen from 1,000,000.- USD (one million dollars of the United States of America) to 3,000,000.- USD (three million dollars of the United States of America) represented by 300,000 (three hundred thousand) shares of a par value of 10.- USD (ten dollars of the United States of America) each and article 5, paragraph 2 of the Articles of Association shall read as follows:

«**Art. 5. Paragraph 2.** The Corporation shall have an authorized capital of three million United States Dollars (3,000,000.- USD) divided into three hundred thousand (300,000) shares having a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.»

Third resolution

Be it resolved that article 5 is completed by a new paragraph which shall be inserted after paragraph 5:

«Furthermore the Board of Directors is authorized, for a period of five years commencing with the publishing in the Mémorial of the minutes of the extraordinary shareholders meeting held on December 8th, 1997, to increase the subscribed capital by issuing, from time to time, further shares within the limits of the authorized capital. The Board of Directors is specially authorized and instructed to issue further shares by reserving by preference the subscriptions of

such shares to the subordinated, 1997/2002 convertible bonds with an annual interest rate of the Italian PRIME RATE ABI, with maturity of 5 (five) years but reimbursable no later than October 31st, 2002, and freely convertible, free of charges into 147,000 shares to be issued.

The Board of Directors may delegate power of attorney to any person to collect the subscription and from time to time receive transfer of the bonds so converted or the payment in cash of such subscribed shares.»

All other paragraphs of article 5 remain unchanged.

Estimate of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 35,000.- LUF (thirty-five thousand Luxembourg francs).

No other items being on the agenda and nobody rises to speak, the meeting closed at 11.00 a.m.

In witness whereof the undersigned notary have set my hand and seal together with the signature of the members of the steering committee.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A., R. C. n° B 41.876, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence alors à Wiltz en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial, Série C n° 39 du 27 janvier 1993, les statuts ont été modifiés par acte du notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven en date du 2 octobre 1995, publié au Mémorial, Série C n° 623 du 7 décembre 1995, et en date du 21 août 1996, publié au Mémorial, Série C n° 589 du 13 novembre 1996.

La séance est ouverte à 10.00 heures.

L'assemblée générale est présidée par M^e Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Dany Gloden-Manderscheid, employée privée, demeurant à Gonderange.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Chantal Colabianchi-Meyer, employée privée, demeurant à Bertrange et Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste reste annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1.- Autorisation au conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire convertiblesubordonné de 2.500.000.000,- ITL (deux milliards cinq cents millions de lires italiennes) par l'émission de 10 (dix) obligations d'une valeur nominale de 250.000.000,- ITL (deux cent cinquante millions de lires italiennes) chacune, portant un intérêt annuel au PRIME RATE ABI italien, remboursable sur 5 (cinq) années, et librement convertibles en 14.700 actions d'une valeur nominale de 10,- USD chacune à un taux de change ITL-USD de référence de 1.700,- ITL pour 1,- USD.

2.- Extension pour une nouvelle période de cinq ans du capital autorisé à concurrence de 3.000.000,- USD (trois millions de dollars des Etats Unis d'Amérique) qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune. Autorisation et délégation au conseil d'administration de réaliser le capital autorisé sous la condition de réserver la souscription au capital à augmenter aux obligataires de l'emprunt convertibles décrit ci-avant.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts de la société.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'autoriser le conseil d'administration à émettre un emprunt obligataire convertiblesubordonné de 2.500.000.000,- ITL (deux milliards cinq cents millions de lires italiennes) par l'émission de 10 (dix) obligations d'une valeur nominale de 250.000.000,- ITL (deux-cent cinquante millions de lires italiennes) chacune, portant un intérêt annuel au PRIME RATE ABI italien, remboursable sur 5 (cinq) années, et librement convertibles en 14.700 actions d'une valeur nominale de 10,- USD à un taux de change de référence de 1.700,- ITL pour 1,- USD.

Le conseil d'administration est spécialement instruit, lors de l'émission dudit emprunt, de respecter strictement les lois et règlements afin que ladite émission soit et reste strictement privée et restreinte et ne constitue ni ne devienne une offre publique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de son montant actuel de 1.000.000,- USD (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 3.000.000,- USD (trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et de modifier l'article 5, alinéa 2 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 5, alinéa 2.** La Société a un capital autorisé de trois millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.000.000,- USD), représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- USD) chacune.»

Troisième résolution

L'article 5 des statuts est complété par les dispositions suivantes qui s'inscrivent à la suite de l'alinéa 5:

«Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de la présente assemblée générale tenue en date du huit décembre 1997, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration est encore autorisé et instruit d'émettre de nouvelles actions et de réserver par préférence la souscription de ces actions à émettre aux obligataires de l'emprunt convertible 1997/2002 portant un intérêt annuel au PRIME RATE ABI italien, avec échéance à 5 (ans), repayable au plus tard le 31.10.2002 et librement convertible contre 147.000 actions nouvelles à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions ou le cas échéant procéder à l'échange des obligations converties en actions ou recevoir paiement du prix des actions.»

Les autres alinéas de l'article 5 restant inchangés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de trente cinq mille (35.000,- LUF) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, D. Gloden-Manderscheid, C. Colabianchi-Meyer, Y. Birgen-Ollinger, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 104S, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(04181/230/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.876.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1073 du 8 décembre 1997 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(04182/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

STEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 51.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 32, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(04184/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

TRANSPORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.327.

Par décision du conseil d'administration du 7 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 janvier 1998.

Pour TRANSPORT INVESTMENT S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04194/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

STELLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.602.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

Signature.

(04185/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

STELLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.602.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 20 janvier 1998, que:

1. Monsieur Marcel Orsini a été nommé président du conseil d'administration.
2. Monsieur Marcel Orsini a été nommé administrateur-délégué de la société, avec pleins pouvoirs pour engager la société sous sa seule signature.

Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle qui doit statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1997.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Marcel Orsini, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse), administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

- Jacques Benzeno, M.A. of economics, demeurant à Strassen.

- André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 22, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04186/047/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

SULTI-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains, 2, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 44.065.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 15 janvier 1998, vol. 174, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. SULTI-LUX
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(04187/598/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

UNIONFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 45.967.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 1997

Messieurs L. Bonani, A. De Bernardi et Madame M-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
UNIONFIN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04203/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

**TRANSPORTS J. SPITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
au capital social de 500.000,- LUF.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, Halle 5.
R. C. Luxembourg B 53.381.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1996 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1996, enregistrés à Mersch, le 19 janvier 1998, vol. 123, fol. 50, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Sandweiler, le 5 janvier 1998.

J. Spits
Gérant technique

(04195/785/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

TALONI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1996 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1996, enregistrés à Mersch, le 19 janvier 1998, vol. 123, fol. 50, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Claes
Administrateur-délégué

(04188/785/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

TASKU IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.285.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(04189/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

TELE CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8015 Strassen, 4, rue des Carrefours.
R. C. Luxembourg B 51.609.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG

Signature

(04191/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

VOLKSBANK SAAR-WEST INTERNATIONAL NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG.

Gesellschaftssitz: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clement.
H. R. Luxemburg B 43.451.

Herr Heinrich Harig ist zum 30. September 1997 aus dem Vorstand der VOLKSBANK SAAR WEST EG ausgeschieden.

Herr Bankdirektor Rüdiger Sutor, wohnhaft in D-6636 Püttlingen und Herr Bankdirektor Rainer Grüneisen, wohnhaft in D-66780 Rehlingen, sind mit Wirkung vom 1. Juli 1997 in den Vorstand der VOLKSBANK SAAR WEST EG bestellt worden.

VOLKSBANK SAAR WEST INTERNATIONAL
Haunauer Eifler

Enregistré à Remich, le 19 janvier 1998, vol. 174, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

(04211/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

TERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.669.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
LUXEMBOURG

Signature

(04192/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

PAUL THILTGES DISTRIBUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 18, rue E. Ketten.
R. C. Luxembourg 44.025.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Signature.

(04193/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

VEZELAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 44.252.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société VEZELAY S.A. qui s'est tenue en date du 5 janvier 1998 au siège social que:

Monsieur Marc Seimetz ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach.

La ratification de la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge nommé en remplacement de Monsieur Marc Seimetz ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Seimetz seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04206/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

**TRANSPORTA LUXEMBURG INTERNATIONALE SPEDITION, GmbH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 44.795.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Echternach, le 21 janvier 1998, vol. 131, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 1998.

Signature.

(04196/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

**TRANSPORTA LUXEMBURG INTERNATIONALE SPEDITION, GmbH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 44.795.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 21 janvier 1998, vol. 131, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 1998.

Signature.

(04197/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

**TRANSPORTA LUXEMBURG INTERNATIONALE SPEDITION, GmbH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 44.795.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 21 janvier 1998, vol. 131, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 1998.

Signature.

(04198/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

**TRANSPORTA LUXEMBURG INTERNATIONALE SPEDITION, GmbH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 44.795.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Echternach, le 21 janvier 1998, vol. 131, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 1998.

Signature.

(04199/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

TRANS-WORLD MARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.893.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(04200/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

TRG REVISEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 26.451.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(04201/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

VDS FINDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VDS FINDER S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 juillet 1997, publié au Mémorial C, N° 630 du 11 novembre 1997.

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié, en date du 7 novembre 1997, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Andrea Adam, employée privée, demeurant à D-Schweich.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de cinq millions (5.000.000,-) de francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

Augmentation du capital social de LUF 4.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 5.000.000,- à LUF 9.000.000,- par la création de 4.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Souscription et libération des actions nouvellement créées et modification afférente de l'article 2 des statuts:

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de LUF 4.000.000,- pour le porter de son montant de LUF 5.000.000,- à LUF 9.000.000,- par l'émission de 4.000 actions nouvelles de mille (1.000,-) francs chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

L'augmentation de capital est effectuée par l'apport en nature de la moitié du capital social d'une société de droit italien ICR RIASS S.r.l., avec siège à Milan au capital de 400.000.000,- de lires italiennes, dans les proportions suivantes:

- l'associé Guiseppa De Spirt, demeurant à Venise déclare apporter 12,5% du capital contre l'émission en sa faveur de 1.000 actions nouvelles de VDS FINDER S.A.

- l'associé Clelia Slaviotti, demeurant à Venise déclare apporter 12,5% du capital contre l'émission en sa faveur de 1.000 actions nouvelles de la société VDS FINDER S.A.

- l'associé Dr. Gianluca Venturini Guerrini, demeurant à Milan, déclare apporter 25% du capital contre l'émission en sa faveur de 2.000 actions nouvelles de VDS FINDER S.A.

Le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises DEBELUX AUDIT S.A., annexé, qui arrive à la conclusion que la valeur en nature correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Les anciens actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ainsi que cela résulte des documents annexés aux présentes.

Suite à la résolution, qui précède l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le capital social est fixé à neuf millions (9.000.000,-) de francs, représenté par neuf mille (9.000) actions de mille (1.000,-) francs chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte n'excéderont pas quatre-vingt-dix mille francs.

L'acte daté du 7 novembre 1997 rectifié par les présentes est considéré comme non avvenu et remplacé partout où il est nécessaire par le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils sont tous signés avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, A. Adam, N. Thommes, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 1997, vol. 838, fol. 32, case 1. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 janvier 1998.

G. d'Huart.

(04204/207/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

VIRGIAN TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 34.686.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société VIRGIAN TRUST HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 21 janvier 1998 au siège social que:

Madame Sophie Mathot ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Mademoiselle Maire Gallagher, employée privée, demeurant à Woippy (F).

La ratification de la nomination de Maire Gallagher nommée en remplacement de Madame Sophie Mathot ainsi que la question de la décharge à accorder à Madame Mathot seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04209/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

TWINPIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1224 Luxembourg, 7A, rue Ludwig.
R. C. Luxembourg B 56.762.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 21, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Signature.

(04202/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

VESUVIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Duchscher.
R. C. Luxembourg B 9.691.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 15 janvier 1998, vol. 174, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. VESUVIO
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(04205/598/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

VIDEO WOLTER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.010.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 15 janvier 1998, vol. 174, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1998.

Pour la G.m.b.H. VIDEO WOLTER
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(04207/598/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

VIQUEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.798.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1998.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.
Agent Domiciliaire
Signature

(04208/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

YNADAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 34.548.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 1997 que la société ERNST & YOUNG, établie et ayant son siège social à Luxembourg a été nommée deuxième commissaire aux comptes avec mandat de statuer à partir de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 24 septembre 1997.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04218/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

VISUALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 23, rue Alfred de Musset.
R. C. Luxembourg B 26.135.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 21, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Signature.

(04210/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

WEBER MARTIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.220.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 15 janvier 1998, vol. 174, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. WEBER MARTIN
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(04212/598/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

WEISSBLAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.817.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 22 janvier 1998

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme WEISSBLAU S.A. tenue à Luxembourg, le 22 janvier 1998, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de l'administrateur TRUSTINVEST avec décharge pleine et entière pour la durée de son mandat.
- décision de nommer M. Cornelius Bechtel, demeurant à Syren, comme nouvel administrateur a été prise et ce comme pour les autres administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale devant approuver les comptes au 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04213/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

SERGE ZENDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 57.650.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Serge Zender, maître-ferblantier, demeurant à L-2728 Luxembourg, 19, rue Jules Wilhelm.
- 2.- Monsieur Jean Zender, maître ferblantier, demeurant à L-2728 Luxembourg, 19, rue Jules Wilhelm.

Lesquels comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SERGE ZENDER, S. à r.l., avec siège social à Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 57.650, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 du 9 avril 1997, et dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 novembre 1997, en voie de publication au Mémorial C.

Messieurs Serge et Jean Zender, préqualifiés, en leur qualité d'associés uniques de la société à responsabilité limitée SERGE ZENDER, S.à r.l., ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de révoquer avec effet immédiat, Monsieur Jean-Michel Hamelle, conseiller économique et fiscal, demeurant à L-2167 Luxembourg, 26A, rue des Muguets, en tant que gérant administratif de la société à responsabilité limitée SERGE ZENDER, S.à r.l., le tout conformément à l'article 8 des statuts.

Les associés décident d'accorder pleine et entière décharge à Monsieur Jean-Michel Hamelle, prénommé, en sa qualité de gérant administratif de la société.

Deuxième et dernière résolution

Les associés décident de confirmer, respectivement de nommer comme gérant technique et administratif, Monsieur Serge Zender, maître-ferblantier, demeurant à L-2728 Luxembourg, 19, rue Jules Wilhelm.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique et administratif.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de dix-huit mille francs luxembourgeois (18.000,- LUF).

Dont procès-verbal, passé à Niederanven, les jours, mois en an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Zender, J. Zender, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1998, vol. 104S, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 22 janvier 1998.

P. Bettingen.

(04220/202/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

WILTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle, rue Jos. Kieffer.

R. C. Luxembourg B 10.233.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 6 janvier 1998, vol. 260, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(04214/654/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

WINGS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Waldbredimus, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 29.287.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 15 janvier 1998, vol. 174, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. WINGS INTERNATIONAL

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(04215/598/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

**FASTNET LUXEMBOURG, FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY
NETWORK LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) La société CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, dont le siège social est établi à Luxembourg, 39, allée Scheffer,

représentée par M. Patrick Zurstrassen, son Administrateur-Délégué agissant par délégation du Conseil d'Administration du 30 septembre 1997

2) La société anonyme GENERALE DE BANQUE, dont le siège social est établi à Bruxelles, 3, Montagne du Parc, représentée par Monsieur Pierre Yves Goemans, Directeur Institutional Asset Management, GENERALE DE BANQUE, demeurant 44, rue de l'Aqueduc, B-1060 Bruxelles et Monsieur Michel Laureys, Directeur Services Généraux

dans le département Asset Management, GENERALE DE BANQUE, demeurant à Oudenaardseheerweg 127, B-9810 Nazareth,

en vertu d'une procuration en date du 12 janvier 1998.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY NETWORK LUXEMBOURG, en abrégé FASTNET LUXEMBOURG.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la distribution de parts et actions d'organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers avec la faculté pour la société d'accepter ou de faire des paiements y relatifs.

La société a, par ailleurs, pour objet de prêter tous services d'administration d'organismes de placement collectif («OPC») luxembourgeois et étrangers consistant, sans que cette énumération ne soit limitative, dans la domiciliation d'OPC, la tenue de la comptabilité d'OPC, le calcul de la valeur nette d'inventaire des parts et actions d'OPC et l'enregistrement et le transfert de parts et d'actions d'OPC, et l'assistance aux clients de la société sous ce rapport.

La société peut participer par contribution en espèces ou en nature, par fusion, souscription, participation ou par tout autre moyen, à toute société existant ou à constituer au Luxembourg ou en dehors du Luxembourg avec un objet social identique ou similaire au sien ou de nature à favoriser le développement de ses propres activités. De façon générale, la société pourra effectuer toutes transactions et exercer toutes activités utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social, capital autorisé. Le capital social de la société est fixé à deux cent quarante millions de francs luxembourgeois (240.000.000,-) LUF divisé en deux mille quatre cents (2.400) actions d'une valeur nominale de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) par action. Il est libéré à concurrence de cent soixante-cinq millions de francs luxembourgeois (165.000.000,- LUF).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation de ce capital, les anciens actionnaires auront, dans la mesure prévue par la loi, un droit de préférence pour la souscription de nouvelles actions. Ce droit de souscription est négociable pendant toute la durée de la souscription dans les mêmes conditions que celles applicables aux titres auxquels le droit est attaché.

Art. 6. Forme des actions. Les actions sont et resteront nominatives et la société maintiendra un registre des actionnaires à cet effet.

La société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'administration, Révision

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif. Les mandats des administrateurs non réélus cessent immédiatement après l'assemblée générale à laquelle prend fin leur mandat.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui procédera à l'élection définitive.

Dans le cas où il n'aura pas été pourvu provisoirement à la vacance, et uniquement si le minimum n'est plus atteint, le ou les administrateurs restants convoqueront dans le mois de la vacance une assemblée générale extraordinaire qui nommera le ou les remplaçants.

Dans tous les cas, l'administrateur ainsi désigné ne sera nommé que pour le temps nécessaire à l'achèvement du terme de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le conseil d'administration se réunira chaque fois que l'intérêt de la société l'exigera, sur la convocation du président ou du vice-président ou de l'administrateur délégué. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs au moins le demandent.

Le président ou le vice-président présideront toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration; en leur absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil d'administration peut de temps en temps déterminer et qui sera indiqué dans les convocations.

Tout administrateur pourra donner pouvoir par lettre, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex à un autre administrateur de le représenter à une réunion du conseil d'administration et y voter en son nom.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas de besoin, une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion ou par deux administrateurs présents. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs conjointement.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la société, il en avisera le conseil d'administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

La société indemnise tout administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la société, ou à la demande de la société, de toute autre société dans laquelle la société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auront été déclarés coupables de négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes sus-nommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été

déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Révision des comptes. Les comptes de la société seront révisés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés au Luxembourg, nommés et révocables par le conseil d'administration qui fixera leur nombre, la durée de leur mandat ainsi que leurs émoluments.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier jeudi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures, et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui précède.

Art. 17. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

L'assemblée générale est présidée par le président, ou à défaut par le vice-président du conseil d'administration; si ceux-ci sont absents, l'assemblée choisira le président. Le président de la réunion désigne un secrétaire et l'assemblée désigne deux scrutateurs. Les personnes sus-mentionnées forment le bureau de l'assemblée.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les procès-verbaux de l'assemblée sont signés par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent. L'authentification de copies ou d'extraits est faite par le président du conseil d'administration ou le secrétaire ou par deux administrateurs conjointement.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 1998.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra la dixième du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	capital souscrit	nombre d'actions	Libération
1) CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG	LUF	1.200	82.500.000
2) GENERALE DE BANQUE	LUF	1.200	82.500.000
	LUF	2.400	165.000.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coûts, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux millions cinq cent soixante mille francs luxembourgeois (2.560.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six.

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Patrick Zurstrassen, Administrateur-Délégué et Président du Comité de Direction, CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, demeurant 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, président,

2) Monsieur Patrick Riviere, Directeur Général Asset Management, GENERALE DE BANQUE, 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles, vice-président,

3) Monsieur Lucien Euler, Directeur Adjoint, responsable du département Administration des Fonds et Titres, CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, demeurant 18, rue Neuve, L-6235 Beidweiler,

4) Monsieur Pierre Yves Goemans, Directeur Institutionnel Asset Management, GENERALE DE BANQUE, demeurant 44, rue de l'Aqueduc, B-1060 Bruxelles

5) Monsieur Michel Laureys, Directeur Services Généraux dans le département Asset Management, GENERALE DE BANQUE, demeurant à Oudenaardseherweg 127, B-9810 Nazareth

6) Monsieur Alain Mera, Direction de la gestion administrative des produits et systèmes, INDOCAM, demeurant à 3 bis, rue Fessart, F-92100 Boulogne Billancourt.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

2. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou chargés à la gestion journalière.

3. Le siège social est fixé au 16, avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Zurstrassen, P. Goemans, M. Laureys, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 janvier 1998, vol. 404, fol. 58, case 10. – Reçu 2.400.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 1998.

E. Schroeder.

(04233/228/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

FLOREVE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur André Pecqueur, directeur de sociétés, et son épouse Madame Christiane François, sans état particulier, demeurant ensemble à La Chaumière, 2, rue de la Mairie, F-62500 Zudausques,

ici représentés par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, spécialement mandaté à cet effet par une procuration datée du 22 décembre 1997;

2.- Monsieur Pierre Lentz, préqualifié, agissant cette fois-ci en son nom personnel;

3.- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FLOREVE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à FRF 4.000.000,- (quatre millions de francs français), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de FRF 50.000.000,- (cinquante millions de francs français) qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 décembre 2002, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à onze (11.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 1998. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1999.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en FRF
1) Monsieur et Madame André Pecqueur, préqualifiés	3.998	3. 998.000,-
2) Monsieur Pierre Lentz, préqualifié	1	1.000,-
3) Monsieur John Seil, préqualifié	1	1.000,-
Totaux:	4.000	4.000.000,-

La totalité des 4.000 (quatre mille) actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de FRF 4.000.000,- (quatre millions de francs français) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital souscrit est évalué à la somme de LUF 24.660.120,- (vingt-quatre millions six cent soixante mille cent vingt francs luxembourgeois).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ LUF 335.000,- (trois cent trente-cinq mille francs luxembourgeois).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- 2) Monsieur Pierre Lentz, préqualifié,
- 3) Monsieur John Seil, préqualifié.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur John Seil, préqualifié, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice, Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: P. Lentz, J. Seil, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, vol. 1CS, fol. 27, case 6. – Reçu 246.564 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 janvier 1998.

T. Metzler.

(04231/222/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

XTR MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.338.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1996 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1996, enregistrés à Mersch, le 19 janvier 1998, vol. 123, fol. 50, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1998.

J. Taddei
Gérant

(04216/785/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

YEUNG ET WONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 29, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 31.983.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1996 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1996, enregistrés à Mersch, le 19 janvier 1998, vol. 123, fol. 51, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 1998.

Kin Sang Wong
Gérant

(04217/785/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

ZAKHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.430.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.A.
Signature

(04219/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1998.

DRIVERS ACADEMY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the nineteenth of December.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr Jürgen Oppermann, businessman, residing in CH-6900 Lugano (Switzerland), Via San Lorenzo, 3, here represented by Mr Peter Jessen, accountant, residing in D-20249 Hamburg, Geffckenstrasse, 23, by virtue of a proxy given in Hamburg, on October 30th, 1997, himself here represented by Mr Peter J. Milne, Chartered Accountant, residing in Aspelt, by virtue of a proxy given in Hamburg, on October 30th, 1997.
- 2) Mr Peter Jessen, accountant, residing in D-20249 Hamburg, Geffckenstrasse, 23, here represented by Mr Marc Lagesse, Chartered Accountant, residing in Steinsel, 7, rue des Templiers, by virtue of a proxy given in Hamburg, on December 15th, 1997.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatories and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, through their mandatories, have decided to form among themselves a holding company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a holding corporation under the name of DRIVERS ACADEMY HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of

the Company which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The objects of the Company are the holding of participatory interests in any enterprise in whatever form and the control and development of such interests subject to such limitations as are imposed by Luxembourg law.

The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects, subject always to the restrictions imposed by the Law of 31 July 1929 on holding companies, as amended.

In particular the Company may acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority) and patents, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit the same by sale, transfer, exchange, licence or otherwise.

Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere.

Art. 3. The corporate capital is set at one million five hundred thousand (1,500,000.-) Deutschmarks, divided into one thousand five hundred (1,500) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Deutschmarks each.

The authorized capital is set at four million (4,000,000.-) Deutschmarks, divided into four thousand (4,000) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Deutschmarks each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of this deed in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any confirmed subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers, they need not be shareholders of the Company.

Delegation of powers is subject to the previous authorization of the general meeting.

The Company is bound either by the individual signature of the Managing-Director or by the joint signatures of any two Directors.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday in the month of April at four thirty p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of Shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on Commercial companies and the law of July 31, 1929, concerning Holding companies, both as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31st, 1998.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 1999.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Jürgen Oppermann, prenamed, one thousand four hundred and ninety-nine shares	1,499
2) Mr Peter Jessen, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: one thousand five hundred shares	1,500

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one million five hundred thousand (1,500,000.-) Deutschmarks is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Valuation

For the purpose of registration, the share capital is valued at thirty million seven hundred and sixty-five thousand (30,765,000.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about four hundred thousand (400,000.-) francs.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Peter Milne, prenamed;
 - b) Mr Marc Lagesse, Chartered Accountant, residing in Steinsel;
 - c) FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., with registered office in L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.
- 3) The following is appointed Auditor:
PIM GOLDBY, Société civile, with registered office in L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2003.
- 5) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 8 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect Mr Peter J. Milne, prenamed, as Managing Director, who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.
- 6) The Company shall have its registered office in L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.

Meeting of the Board of Directors

Here and now, the elected directors, present or represented, have then met together and, by unanimous vote, have decided to elect Mr Peter J. Milne, prenamed, as Managing Director of the Company, who will have all powers to validly bind the Company by his sole signature.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the Appearers, they signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, den neunzehnten Dezember.
Vor Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Jürgen Oppermann, Geschäftsmann, wohnhaft in CH-6900 Lugano (Schweiz), Via San Lorenzo, 3, hier vertreten durch Herrn Peter Jessen, Buchhalter, wohnhaft in D-20249 Hamburg, Geffckenstrasse, 23, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Hamburg, am 30 Oktober 1997, letzterer hier vertreten durch Herrn Peter J. Milne, Revisor, wohnhaft in Aspelt, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Hamburg, am 30 Oktober 1997.
- 2) Herr Peter Jessen, Buchhalter, wohnhaft in D-20249 Hamburg, Geffckenstrasse, 23, hier vertreten durch Herrn Marc Lagesse, Buchhalter, wohnhaft in Steinsel, 7, rue des Templiers, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Hamburg, am 15. Dezember 1997.

Besagte Vollmachten werden nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben den Formalitäten der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Welche Komparenten, durch ihre Mandatare, beschlossen haben unter sich eine Holdinggesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Holdinggesellschaft gegründet unter der Bezeichnung DRIVERS ACADEMY HOLDING S.A.
Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist jedwede Art der Beteiligung an Unternehmen aller Art und die Kontrolle und Entwicklung solcher Beteiligungen innerhalb der Grenzen des luxemburgischen Rechts.

Die Gesellschaft hat, innerhalb der durch das Gesetz vom 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften in der jeweils geltenden Fassung gezogenen Grenzen, wie umgeändert, alle solche Befugnisse, die zur Erfüllung und Entwicklung des Gesellschaftszwecks notwendig sind.

Insbesondere kann die Gesellschaft übertragbare oder nicht übertragbare Anlagen aller Art (einschliesslich Anleihen eines jeden Staates oder internationaler, nationaler oder kommunaler Institutionen) und Patente, entweder in Form von Einlagen, Subskriptionen, Optionen, Ankauf oder auf andere Weise erwerben und dieselben durch Verkauf, Übertrag, Austausch, Lizenzvergabe oder anders verwerten.

Jede Aktivität der Gesellschaft kann entweder direkt oder indirekt in Luxemburg oder an einem anderen Ort durch den Hauptsitz oder Zweigniederlassungen in Luxemburg oder an einem anderen Ort ausgeführt werden.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million fünfhunderttausend (1.500.000,-) Deutsche Mark, eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien mit einem Nennwert von eintausend (1.000,-) Deutsche Mark pro Aktie, voll eingezahlt.

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft ist auf vier Millionen (4.000.000,-) Deutsche Mark festgesetzt, eingeteilt in viertausend (4.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausend (1.000,-) Deutsche Mark je Aktie.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt und beauftragt, das Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien mit oder ohne Ausgabepremie, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrates durchgeführt werden. Kapitalerhöhungen, welche nicht innerhalb einer Dauer von fünf Jahren nach Veröffentlichung der Gründungsurkunde im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» erfolgt sind, bedürfen der vorherigen Erneuerung der Ermächtigung durch einen Gesellschafterbeschluss. Der Verwaltungsrat wird die Ausgabe der diese Kapitalerhöhung ganz oder teilweise darstellenden Aktien beschliessen und die betreffenden Zeichnungen annehmen. Er ist ebenfalls ermächtigt und beauftragt die Zeichnungsbedingungen festzusetzen oder zu beschliessen, Aktien auszugeben, welche diese Kapitalerhöhung ganz oder teilweise darstellen durch die Umwandlung von freien Reserven oder Gewinnvorträgen in Kapital und die periodische Zuteilung an die Aktionäre von voll eingezahlten Aktien an Stelle von Dividenden.

Nach jeder erfolgter und vom Verwaltungsrat festgestellter Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals wird Artikel drei der Satzung entsprechend abgeändert. Diese Änderung wird vom Verwaltungsrat oder von einer hierzu vom Verwaltungsrat beauftragten Person festgestellt und veröffentlicht.

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann seinen Präsidenten bestimmen; in Abwesenheit des Präsidenten wird der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, dieselben werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Donnerstag des Monats April um sechzehn Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 11. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 12. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983, enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividende auszuzahlen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1998.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 1999.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) Herr Jürgen Oppermann, vorgenannt, eintausendvierhundertneunundneunzig Aktien	1.499
2) Herr Peter Jessen, vorgenannt, eine Aktie	<u>1</u>
Total: eintausendfünfhundert Aktien	1.500

Diese gezeichneten Aktien wurden alle vollständig in bareingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von einer Million fünfhunderttausend (1.500.000,-) Deutsche Mark zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Abschätzung

Zum Zwecke der Einregistrierung wird das Kapital abgeschätzt auf dreissig Millionen siebenhundertfünfundsechzigtausend (30.765.000,-) Luxemburger Franken.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr vierhunderttausend (400.000,-) Franken.

Gründungsversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
 - a) Herr Peter Milne, vorgeannt;
 - b) Herr Marc Lagesse, Revisor, wohnhaft in Steinsel;
 - c) FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., mit Sitz in L-2241 Luxemburg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.
- 3) Es wird zum Kommissar ernannt:
PIM GOLDBY, Société civile, mit Sitz in L-2241 Luxemburg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.
- 4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003.
- 5) Unter Zugrundelegung von Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen aus seiner Mitte Herrn Peter J. Milne, vorgeannt, als Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtsgültig binden kann.
- 6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2241 Luxemburg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.

Verwaltungsratsitzung

Alsdann traten die gewählten Verwaltungsratsmitglieder, anwesend oder vertreten, zusammen und beschlossen Herrn Peter J. Milne, vorgeannt zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, mit den entsprechenden Befugnissen die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Milne, M. Lagesse, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 7, case 3. – Reçu 309.502 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. Januar 1998.

A. Schwachtgen.

(04229/230/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

BUFFALVEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.961.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BUFFALVEDER, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 58.961, constituée suivant acte reçu le 25 avril 1997.

L'assemblée est composée de:

- 1.- SINUS STIFTUNG, société de droit du Liechtenstein, ayant son siège social à Vaduz, Liechtenstein, propriétaire de 5.998 (cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales.
- 2.- Monsieur Paolo Brenni, demeurant à Lugano, Suisse, propriétaire de 1 (une) part sociale.
- 3.- Monsieur Sebastiano Brenni, demeurant à Lugano, Suisse, propriétaire de 1 (une) part sociale.

Tous trois ici représentés par Monsieur Pierre Donis, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant comme il est dit, déclarent représenter l'intégralité des 6.000 (six mille) parts sociales du capital social de la société BUFFALVEDER, S.à r.l., prédésignée, et requièrent le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de changer la date de clôture, initialement prévue dans l'acte de constitution au 31 décembre de chaque année et pour la première fois en 1997, et de la porter au dernier jour de février chaque année et pour la première fois le 28 février 1998.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier en conséquence l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'exercice social commence le premier mars et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Donis, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1998, vol. 831, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(04260/215/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

BUFFALVEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

*Pour le notaire
Signature*

(04261/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

ABC LUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 51.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 1998, vol. 501, fol. 85, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour la S.A.H. ABC LUX

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(04247/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

BACCANTOAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.478.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en remplacement de Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1998, volume 104S, folio 99, case 7, que la société anonyme BACCANTOAN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 21.478, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, en date du 29 mars 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 111 du 25 avril 1984, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Camille Hellinckx, en date du 20 mai 1985, publié au Mémorial C, numéro 186 du 28 juin 1985; par le prédit notaire Marthe Thyès-Walch, en date du 15 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 417 du 25 octobre 1994, par le prédit notaire Marthe Thyès-Walch, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 174 du 15 avril 1995; au capital de un million cinq cent mille francs belges (BEF 1.500.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille cinq cents francs belges (1.500,-) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société anonyme BACCANTOAN S.A. prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

M. Thyès-Walch.

(04252/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

ALPHA DIAMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.262.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(04249/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

ALTEZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 52.800.

Monsieur le Préposé au registre de commerce est requis d'inscrire, suivant les nominations de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 octobre 1997, que Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer jr.

L'administrateur nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour réquisition

P. Slendzak

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04250/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

ANTIPODES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Brian.
R. C. Luxembourg B 40.744.

Extrait de la séance du conseil d'Administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Brian.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 21, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour dépôt et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(04251/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

BELGO METAL S.A. LUXEMBOURG, société de droit belge.

Le gérant technique de la succursale luxembourgeoise est Monsieur Ferdinand Vanderstraeten.

Celle-ci est valablement engagée du point de vue technique par la seule signature de Monsieur Verderstraeten.

Fait à Steinfort, le 6 janvier 1998.

T. Foucart

P. Parein

F. Vanderstraeten

Administrateur-Délégué

Administrateur-Délégué

Gérant Technique

Enregistré à Capellen, le 26 janvier 1998, vol. 132, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(04254/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

BUROTREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 21.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 30, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

DEBELUX AUDIT

Signature

(04262/722/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

BELCOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, volume 105S, folio 18, case 6, que la société anonyme holding BELCOM HOLDING S.A. avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société. Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1998. E. Schlessler.
(04253/227/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

BODEGA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 5A, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 32.321.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.
(04255/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

BONACO.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Brian.

R. C. Luxembourg B 45.912.

Extrait de la séance du conseil d'Administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Brian.

Pour réquisition
GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour dépôt et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(04256/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

BONARIA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 8.567.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés tenue le 30 septembre 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale des Associés a décidé d'affecter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1996, à savoir 3.375.332,- LUF, sur l'exercice en cours de la manière suivante:

Distribution	500.000,- LUF
Report sur l'exercice suivant	2.875.332,- LUF

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04257/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CAREER SUPPORTING CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 99, rue des Trévires.

R. C. Luxembourg B 44.603.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.
(04264/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CAFETERIA 3 WEIEREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L1899 Kockelscheuer, 42, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 45.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 17, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. CAFETERIA 3 WEIEREN
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(04263/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CARINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.674.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour CARINS S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Signatures

(04265/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CARINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.674.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 novembre 1997

Résolution

L'assemblée réélit pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 1998 les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

- MM. Mauro Iguera, dirigeant d'entreprise, demeurant à Gênes (Italie), président;
- Marco Risso, dirigeant d'entreprise, demeurant à Gênes (Italie), administrateur-délégué;
- Giovanni Paolo Risso, agent maritime, demeurant à Gênes (Italie), administrateur-délégué;
- Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Federico Franzina, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait conforme
CARINS S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 19. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04266/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

COMECIN.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Brian.
R. C. Luxembourg B 20.474.

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Brian.

Pour réquisition
Pour le gérant
GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 21, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour dépôt et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(04278/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 25.267.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 3, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(04269/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CERAMETAL-RE.

Extrait du procès-verbal du 1^{er} conseil d'administration tenue le 1^{er} décembre 1997

«M. Frederick Gabriel est désigné comme Administrateur-Délégué de la société (en conformité avec les dispositions de l'article 94(3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée). Monsieur Frederick Gabriel accepte.

Ses pouvoirs sont fixés dans un document annexé au présent Procès-verbal, pour en faire partie intégrante.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04268/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

BROWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.780.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois BROWN HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 310, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.780.

L'assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles/Belgique,

qui désigne comme secrétaire Madame Eftychia Aantoniou, juriste, demeurant à Athènes/Grèce.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dimitrios Kintis-Dilinos, employé privé, demeurant à Bruxelles/Belgique.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de treize millions cinq cent mille (13.500.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de soixante et un millions (61.000.000,-) de francs luxembourgeois à soixante-quatorze millions cinq cent mille (74.500.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission à la valeur nominale de mille quatre-vingts (1.080) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des mille quatre-vingts (1.080) actions nouvelles par ELTHA FINANCE INC. OF LIBERIA, une société établie sous les lois du Liberia, avec siège social à 80, Broad Str. Monrovia/Liberia, avec renonciation de l'unique autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize millions cinq cent mille (13.500.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de soixante et un millions (61.000.000,-) de francs luxembourgeois à soixante-quatorze millions cinq cent mille (74.500.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission à la

valeur nominale de mille quatre-vingts (1.080) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Ensuite ELTHA FINANCE INC. OF LIBERIA, une société établie sous les lois du Liberia, avec siège social à 80, Broad Str. Monrovia/Liberia,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nikolaos Korogiannakis, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire.

L'unique autre actionnaire Monsieur Kyros-Athanasios Filippou, homme d'affaires, demeurant à Ekali Attikis/Grèce, 18, rue Rodon,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Nikolaos Korogiannakis, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les mille quatre-vingts (1.080) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de treize millions cinq cent mille (13.500.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-quatorze millions cinq cent mille (74.500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cinq mille neuf cent soixante (5.960) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cent quatre-vingt mille (180.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures et quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Korogiannakis, E. Antoniou, D. Kintis-Dilinos, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 105S, fol. 23, case 6. — Reçu 135.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

R. Neuman.

(04258/226/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

BROWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.780.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

(04259/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

HERMES INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.345.

L'assemblée générale du 5 décembre 1997 suivie d'un Conseil d'administration, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Nouvelle composition du conseil d'administration:

Président, administrateur-délégué: Dr Ria Aelvoet avec signature individuelle.

Administrateur: CG HOLDING S.A.

Administrateur: Luc Haegeman, avec signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour HERMES INVEST S.A. HOLDING
FIDUCIAIRE FORIG LUXEMBOURG

Signature

(04342/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

FMFS, FIRST MARKETING FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A. , société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch.

2.- VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FIRST MARKETING FINANCIAL SERVICES (FMFS) S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 1.260.000,-), divisé en mille deux cent soixante (1.260) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de mai à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1997.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., prédésignée, mille deux cent cinquante-neuf actions	1.259
2) VECO TRUST S.A., prédésignée, une action	1
Total: mille deux cent soixante actions	1.260

Le comparant sub 1.- est désigné fondateur; le comparant sub 2.- n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 1.260.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-deux mille francs luxembourgeois (LUF 52.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.
- b.- Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange,
- c.- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à Hagondange.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Moreschi, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 1997, vol. 831, fol. 58, case 12. – Reçu 12.600 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(04230/215/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CENTRE DE GESTION COMPUTERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1998, vol. 502, fol. 13, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Composition du Conseil d'administration

Président, Administrateur-délégué: Wetzel Carlo

Administrateur: C.G. HOLDING S.A.

Administrateur: PREMIUM GROUP HOLDING S.A.

Commissaire:

FIDUCIAIRE FORIG, société civile.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour CG COMPUTERS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FORIG, Société Civile
Signature

(04270/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CHINA FILM INTERNATIONAL TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 44.384.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04271/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CIE EURO-RUSSE EN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 49.082.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour la société CIE EURO RUSSE EN FINANCE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(04280/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CIE EURO-RUSSE EN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 49.082.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour la société CIE EURO RUSSE EN FINANCE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(04281/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CJA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, Place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 1998, vol. 308, fol. 66, case 6/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Signature.

(04274/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

ECONOMIC SYSTEMS ANALYSIS AND FORECASTING, Société Anonyme.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 58, rue Félix de Blochausen.
R. C. Luxembourg B 31.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 1997, vol. 493, fol. 7, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04297/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 76, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

G. Thorn
Président

(04275/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

Assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires du 20 mai 1997
Procès-verbal

L'an 1997, le 20 mai à deux heures et demie de l'après-midi, les actionnaires (qualifiés sur la feuille de présence) de la CLT-UFA, société anonyme au capital de 17.697.372.000,- francs, ayant son siège social à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, constituée suivant acte reçu par Maître Jules Hamélius, notaire à Luxembourg, le 30 mai 1931, publié au numéro 45 du Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 19 juin 1931, se sont réunis au siège social à Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden, en Assemblée générale annuelle ordinaire, sur convocation adressée aux actionnaires en nom et publiée conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice 1996;
- 2) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation du résultat;
- 3) Décharge à donner aux administrateurs,
- 4) Nominations statutaires;
- 5) Divers.

La séance est ouverte à 14.30 heures, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn.

Monsieur le Président désigne comme scrutateurs MM. Egmont Lufiner et Patrick de Vos et comme secrétaire M. Gérard Lommel.

D'après la liste de présence élargée par les actionnaires, laquelle sera annexée au présent procès-verbal, lesdits actionnaires résistent tant par eux-mêmes que comme mandataires d'actionnaires 9.665.374 parts sociales de catégorie A et 9.461.499 parts sociales de catégorie B, donnant droit pour chacune des parts sociales à un nombre correspondant de voix. L'Assemblée et son bureau se trouvant ainsi régulièrement constitués, Monsieur le Président déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Sur le bureau sont déposées et mises à la disposition de l'Assemblée les pièces suivantes:

- 1) Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires en nom.
- 2) Les insertions au Mémorial et dans la presse écrite publiées conformément à l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) La feuille de présence.
- 4) Les pouvoirs des actionnaires représentés à l'Assemblée.
- 5) Le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport de gestion consolidé sur l'exercice 1996, les rapports du réviseur d'entreprises, les comptes annuels aux 31 décembre 1995 et 1996, les comptes consolidés et annexes légales ainsi qu'un projet de résolutions.
- 6) Un extrait du procès-verbal de la réunion du Comité Mixte de la CLT du 14 mai 1997 avec sa proposition pour la désignation du réviseur d'entreprises
- 7) Des exemplaires des statuts.

Monsieur le Président déclare ensuite, et l'Assemblée reconnaît, que le rapport de gestion, le rapport de gestion consolidé, les comptes annuels, les comptes consolidés et annexes légales ainsi que les rapports du réviseur d'entreprises pour l'exercice 1996 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours au moins avant la présente réunion.

Monsieur le Président fait donner lecture des rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Sautter pour commenter l'exercice 1996 et les faits marquants des derniers mois et répondre aux questions posées par les actionnaires.

Monsieur le Président annonce ensuite que, sur proposition du Conseil d'administration, il met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale donne acte des comptes rendus faits par le Conseil d'administration en application de la loi sur les sociétés commerciales et, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe, ainsi que du rapport consolidé de gestion, du bilan consolidé et du compte de pertes et profits consolidés, ainsi que des rapports du réviseur d'entreprises, approuve dans toutes leurs parties les comptes rendus, les rapports du Conseil d'administration ainsi que les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1996.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, décide d'affecter comme suit le solde disponible du compte de profits et pertes de l'exercice par LUF 3.685.141.693,- auquel s'ajoute le report antérieur, qui s'établit à LUF 1.079.959.333,-, soit au total LUF 4.765.101.026,-:

Réserve légale	116.868.271 LUF
Dividende:	1.461.114.944 LUF
Report à nouveau:	3.187.117.811 LUF
Total	4.765.101.026 LUF

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 1996 aux titulaires de parts sociales existant au 31 décembre 1996, à l'exception de celles émises suite au remboursement au 27 décembre 1996 d'obligations remboursables en parts sociales, se trouve ainsi fixé à LUF 122,- par part sociale, le dividende net s'élevant en principe, en l'état actuel de la législation fiscale, à LUF 91,50 par part sociale. Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} juillet 1997 sur présentation du coupon n° 11 des parts sociales aux caisses des Banques suivantes:

au Grand-Duché de Luxembourg:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 BANQUE PARIBAS (LUXEMBOURG)
 BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
 BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
 BANQUE DE LUXEMBOURG
 KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
 SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST

en Belgique:

BANQUE BRUXELLES LAMBERT
 BANQUE PARIBAS (BELGIQUE) à Bruxelles

en France:

BANQUE PARIBAS, 3, rue d'Antin à F-75002 Paris
 CREDIT LYONNAIS, 55, avenue des Champs Elysées à F-75008 Paris.

Troisième résolution

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 1996.

Quatrième résolution

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale fixe à 32.176.884,- LUF le montant des émoluments alloués pour l'exercice 1996 aux membres du Conseil d'administration et des Comités qui en émanent.

Cinquième résolution

Sur proposition du Comité mixte d'entreprise, l'Assemblée générale désigne comme réviseur d'entreprises la société civile KPMG AUDIT établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

L'Assemblée générale confie au réviseur d'entreprises la mission, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997, de contrôler conformément à la loi, les comptes annuels de la société, les comptes consolidés et la concordance des rapports de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Le Conseil d'administration est chargé de conclure avec le réviseur d'entreprise désigné le contrat de prestation de service prévu par la loi. Il pourra accorder les délégations appropriées pour procéder à cet acte.

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix exprimées.

La séance est levée à 15.20 heures.

Signature	Signature	Signature
Le Président	Le Secrétaire	Les scrutateurs
	G. Lommel	
	Secrétaire du Conseil d'administration	

*Assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires du 20 mai 1997**Résolutions**Première résolution*

L'Assemblée générale donne acte des comptes rendus faits par le Conseil d'administration en application de la loi sur les sociétés commerciales et, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe, ainsi que du rapport consolidé de gestion, du bilan consolidé et du compte de pertes et profits consolidés, ainsi que des rapports du réviseur d'entreprises, approuve dans toutes leurs parties les comptes rendus, les rapports du conseil d'administration ainsi que les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1996.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, décide d'affecter comme suit le solde disponible du compte de profits et pertes de l'exercice par LUF 3.685.141.693,- auquel s'ajoute le report antérieur, qui s'établit à LUF 1.079.959.333,-, soit au total LUF 4.765.101.026,-:

Réserve légale	LUF	116.868.271
Dividende	LUF	1.461.114.944
Report à nouveau	LUF	3.187.117.811
Total	LUF	4.765.101.026

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 1996 aux titulaires de parts sociales existant au 31 décembre 1996, à l'exception de celles émises suite au remboursement au 27 décembre 1996 d'obligations remboursables en parts sociales, se trouve ainsi fixé à LUF 122,- par part sociale, le dividende net s'élevant en principe, en l'état actuel de la législation fiscale, à LUF 91,50 par part sociale. Le dividende sera mis en paiement le 1^{er} juillet 1997 sur présentation du coupon n° 11 des parts sociales aux caisses des Banques suivantes:

au Grand-Duché de Luxembourg:

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 BANQUE PARIBAS (LUXEMBOURG)
 BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
 BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
 BANQUE DE LUXEMBOURG
 KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
 SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST

en Belgique:

BANQUE BRUXELLES LAMBERT
 BANQUE PARIBAS (BELGIQUE) à Bruxelles

en France:

BANQUE PARIBAS, 3, rue d'Antin à F-75002 Paris
 CREDIT LYONNAIS, 55, avenue des Champs Elysées à F-75008 Paris

Troisième résolution

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 1996.

Quatrième résolution

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale fixe à 32.176.884,- LUF le montant des émoluments alloués pour l'exercice 1996 aux membres du Conseil d'administration et des Comités qui en émanent.

Cinquième résolution

Sur proposition du Comité mixte d'entreprise, l'Assemblée générale désigne comme réviseur d'entreprises la société civile KPMG AUDIT établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg 31, allée Scheffer.

L'Assemblée générale confie au réviseur d'entreprises la mission, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997, de contrôler conformément à la loi, les comptes annuels de la société, les comptes consolidés et la concordance des rapports de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Le Conseil d'administration est chargé de conclure avec le réviseur d'entreprise désigné le contrat de prestation de service prévu par la loi. Il pourra accorder les délégations appropriées pour procéder à cet acte.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1998, vol. 501, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04276/000/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 mai 1997

Il résulte des délibérations de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de CLT-UFA réunie au siège social à Luxembourg-Kirchberg le 20 mai 1997 à 14.30 heures:

a) que l'Assemblée générale a approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1996 et a décidé de donner l'affectation suivante au résultat de l'exercice augmenté des reports antérieurs:

Réserve légale	116.868.271,- LUF
Dividende	1.461.114.944,- LUF
Report à nouveau	3.187.117.811,- LUF
Total	4.765.101.026,- LUF

b) que sur proposition du Comité mixte d'entreprise, l'Assemblée générale a désigné, pour une période d'un an, comme réviseur d'entreprises la société civile KPMG AUDIT, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg 31, allée Scheffer, avec la mission de contrôler les comptes annuels de la société en concordance avec les comptes des exercices concernés.

Luxembourg, le 22 décembre 1997.

Pour extrait conforme

G. Thorn

Président du Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04277/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

COLUBOIS S.A., COMMERCE LUXEMBOURGEOIS DU BOIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1923 Luxembourg, 45, rue de la Lavande.
R. C. Luxembourg B 6.683.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 1998, vol. 308, fol. 66, case 12/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Signature.

(04279/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

COPYTREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, Place Saint Pierre et Paul.
R. C. Luxembourg B 39.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 30, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

DEBELUX AUDIT

Signature

(04285/722/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 42.080.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 24 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 71 du 13 février 1993;
- Statuts modifiés par le même notaire en date du 31 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 571 du 7 novembre 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société qui a été tenue en date du 16 janvier 1998 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction ont été renouvelés pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04282/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

COMPTABILITE BRASSEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires.
R. C. Luxembourg B 25.376.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04283/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

COMPUTERSYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 9 janvier 1998

Il résulte du procès-verbal que:

Monsieur John Rollinger, administrateur, est délégué à la gestion journalière de la société et peut représenter la société en ce qui concerne cette gestion.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour COMPUTERSYSTEMS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04284/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 30, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 15.571.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1997, vol. 500, fol. 44, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04290/604/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

DT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 22, rue Pulvermuehl.
R. C. Luxembourg B 46.510.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 33, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Signature.

(04296/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CORPORATION HOTELIERE DU SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Brian.
R. C. Luxembourg B 37.891.

Extrait de la séance du conseil d'Administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Brian.

Pour réquisition
SFS MANAGEMENT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour dépôt et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(04286/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CORTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 130, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 37.804.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1997, vol. 501, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Signature
Administrateur-délégué

(04287/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

FOURSOME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

1.- Madame Murielle Gabrielle dite Murielle Le Héron, sans état particulier, demeurant à Paris 17, 14, rue Gustave Charpentier,

ici représentée par Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Paris, le 26 novembre 1997.

2.- Monsieur Daniel Albert Marcel dit Daniel Le Héron, sans profession, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 57, boulevard du Commandant Charcot,

ici représenté par Monsieur Marc Ambroisien, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Neuilly, le 26 novembre 1997.

3.- Madame Florence Evelyne Andrée dite Florence Lebouchard-Le Héron, sans état particulier demeurant à Neuilly-sur-Seine, 5, rue Salignac Fenelon,

ici représentée par Monsieur Marc Ambroisien, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Neuilly, le 24 novembre 1997.

4.- Monsieur Frédéric Alain René Lebouchard, magistrat, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 5, rue Salignac Fénelon,
ici représenté par Monsieur Marc Ambroisien, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Neuilly, le 24 novembre 1997.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FOURSOME HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions six cent cinquante mille francs français (FRF 2.650.000,-), divisé en vingt-six mille cinq cents (26.500) actions de cent francs français (FRF 100,-), chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de mai à 9.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Madame Murielle Le Héron, prénommée, douze mille actions	12.000
2) Monsieur Daniel Le Héron, prénommé, sept mille actions	7.000
3) Madame Florence Lebouchar-Le Héron, prénommée, six mille actions	6.000
4) Monsieur Frédéric Alain René Lebouchar, prénommé, mille cinq cents actions	1.500
Total: vingt-six mille cinq cents actions	26.500

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux millions six cent cinquante mille francs français (FRF 2.650.000,-), se trouve présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 245.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a.- Madame Anne de la Vallée Poussin, Directeur, demeurant à Luxembourg.
- b.- Monsieur Marc Ambroisien, Directeur, demeurant à Luxembourg.
- c.- Monsieur Pierre Laloyaux, Employé Privé, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

HRT REVISION, S. à r.l., Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle se tenant en 1999.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ambroisien, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 1997, vol. 831, fol. 58, case 11. – Reçu 163.240 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(04232/215/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.676.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour CR INVESTMENT S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Signatures

(04288/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

CR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.676.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 novembre 1997
Résolution

L'assemblée réélit pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 1998 les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

- MM. Mauro Iguera, dirigeant d'entreprise, demeurant à Gênes (Italie), président;
Marco Risso, dirigeant d'entreprise, demeurant à Gênes (Italie), administrateur-délégué;
Giovanni Paolo Risso, agent maritime, demeurant à Gênes (Italie), administrateur-délégué;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Fedrico Franzina, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait conforme
CR INVESTMENT S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1998, vol. 502, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04289/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

DDL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 2-4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.824.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 1997, vol. 501, fol. 31, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

DEBELUX AUDIT
Signature

(04291/722/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.

RER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch.

2.- VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de RER HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à un milliard de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-), divisé en mille (1.000) actions de un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt milliards de liras italiennes (ITL 20.000.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chacun des administrateurs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mercredi du mois de mai à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposés par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., neuf cent quatre-vingt-seize actions	996
2) VECO TRUST S.A., prédésignée, quatre actions	4
Total: mille actions	1.000

Le comparant sub. 1.- est désigné fondateur; le comparant sub. 2.- n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de un milliard de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 295.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelées aux fonctions d'administrateur:

a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

b.- Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.

c.- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à Hagondange.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 1997, vol. 831, fol. 58, case 10. – Reçu 210.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(04241/215/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1998.